



Metz, mercredi 27 juillet 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04286

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

**Gestion de la ressource en eau (écluses de
Neuves Maisons - Villey-le-Sec- Toul - Fontenoy)****MOSELLE CANALISEE****Difficultés de navigation (Limitation du nombre de bassinées
par jour) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 26/07/2022 à 06:00 au 01/11/2022 à 06:00

o Moselle canalisée

entre les pk 363.620 (écluse de Fontenoy/Moselle) et pk 392.100 (écluse de
Neuves-Maisons)**Commentaire :**

En raison de la baisse des débits d'eau et en application des arrêtés préfectoraux portant limitation provisoire de certains usages de l'eau, le trafic sera régulé aux écluses de Fontenoy-sur-Moselle, Toul, Villey-le-Sec et Neuves-Maisons de manière à **limiter le nombre de bassinées chaque jour et leur fréquence.**

Les passages s'effectueront sous conditions et un délai d'attente **supérieur à 2 heures** pourra s'appliquer.

Mesdames et messieurs les marinières et usagers de la voie d'eau devront se conformer aux consignes qui leur seront données par le personnel en poste aux écluses.

Service(s) à contacter :

UTI Moselle, 6, rue de Méric, CS 21052, 57036 METZ CEDEX 7

Tél : 03 87 66 89 14 - Fax : 03 87 66 09 57

Date limite d'affichage :

02/11/2022

Chef d'UTI

Signé

Séverine MOISSETTE-LABORY